



**Monsieur le Président
AMORCE
18, rue Gabriel Péri
69100 Villeurbanne**

AFFAIRE SUIVIE PAR : O. LE CLECH

MAIL : [REDACTED]

TELEPHONE [REDACTED]

REFERENCE : DGS/CD/2026-243

*OBJET : Candidature de Madame Charlène
Badina au poste de déléguée suppléante du
SIREDOM auprès d'AMORCE*

Monsieur le Président,

Le SIREDOM est adhérent d'AMORCE et participe activement aux travaux que votre réseau conduit sur la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau au bénéfice des collectivités.

Dans le cadre du renouvellement de la représentation du SIREDOM auprès d'AMORCE, je vous informe que le Comité syndical du SIREDOM se réunira le 13 octobre prochain afin de procéder à l'élection de son délégué suppléant auprès de votre association.

À cette occasion, l'exécutif du SIREDOM présentera la candidature de Madame Charlène BADINA, Maire de Longpont-sur-Orge et Vice-présidente du SIREDOM en charge des biodéchets, pour exercer cette fonction de déléguée suppléante.

Cette candidature s'inscrit dans la continuité du binôme paritaire que nous portons ensemble dans le cadre de l'élection du Bureau d'AMORCE, aux côtés de ma candidature en qualité de délégué titulaire.

Je me tiens à votre disposition pour tout élément complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Olivier THOMAS



Copie : Madame Charlène BADINA



**Monsieur le Président
AMORCE
18, rue Gabriel Péri
69100 Villeurbanne**

AFFAIRE SUIVIE PAR : O. LE CLECH

MAIL : [REDACTED]

TELEPHONE : [REDACTED]

REFERENCE : DGS/CD/2026-239

OBJET : Candidature au Conseil
d'Administration d'AMORCE

RAR N° 1A 204 727 6265 7

Structure Candidate au Conseil d'administration d'AMORCE :

Dénomination de la structure : SiREDOM

Adresse postale de la structure adhérente : 63 rue du Bois Chaland 91 090 Lisses

Délégué titulaire

Nom Prénom : THOMAS Olivier

Né(e) le : [REDACTED]

Fonction au sein de votre structure : Président

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse mail : [REDACTED]

Déléguée suppléante

Nom Prénom : BADINA Charlène

Née le : [REDACTED]

Fonction au sein de votre structure : Vice-présidente en charge des biodéchets

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse mail : [REDACTED]

Je soussigné, Olivier THOMAS présente la candidature du SiREDOM dont je serai le représentant délégué, au sein du collège des « Collectivités » / ~~des « Partenaires »~~ du Conseil d'administration d'AMORCE et accepte le mode de scrutin mis en place par l'association AMORCE conformément aux statuts de l'association et à son règlement intérieur.

J'ai pris connaissance qu'être membre du Conseil d'Administration d'AMORCE constitue un engagement moral et bénévole pour contribuer activement aux missions de l'Association et assurer la défense de ses intérêts je m'engage à exercer ce mandat conformément à ses statuts et à signer la charte d'engagement des membres du Conseil d'Administration et Bureau si ma structure

Fait le 15/09/2026 à Lisses

Signature

SiREDOM
63 rue du Bois Chaland
CS 90366 LISSES
91029 EVRY CEDEX

OLIVIER THOMAS & CHARLÈNE BADINA

Olivier Thomas, délégué titulaire
Charlène Badina, déléguée suppléante

Un binôme paritaire, ancré dans les territoires, au service d'une gestion des déchets et des ressources plus efficace, plus solidaire et plus ambitieuse pour l'ensemble des collectivités adhérentes d'AMORCE.

UN PARCOURS D'ÉLU AU SERVICE DES TERRITOIRES

Olivier Thomas

- Président du SiREDOM depuis 2020
- Conseiller départemental de l'Essonne
- Maire de Marcoussis de 2003 à 2026
- 1er Vice-président du SIGEIF depuis 2020, syndicat de plus de 4 millions d'habitants, en charge notamment du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- 1er Vice-président du Syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Prédecelle (SYORP)

Charlène Badina

- Maire de Longpont-sur-Orge
- Vice-présidente du SiREDOM en charge des biodéchets

UN BINÔME COMPLÉMENTAIRE ET PARITAIRE

Notre candidature réunit deux élus d'un même bassin de vie de l'Essonne, engagés de longue date dans la gestion publique des déchets, et porteurs d'expériences complémentaires : une vision syndicale de long terme, forgée à la présidence du SiREDOM et dans plusieurs syndicats intercommunaux d'énergie et de rivières, et un engagement opérationnel sur l'un des chantiers les plus structurants de la décennie, la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Cette complémentarité, associée à une connaissance fine des réalités de terrain — urbaines comme rurales — nous semble particulièrement utile au Bureau d'AMORCE, où les décisions engagent des collectivités aux échelles et aux contraintes très diverses. Nos deux communes, Marcoussis et Longpont-sur-Orge, partagent d'ailleurs, à travers le SiREDOM, une même exigence de service public : une proximité de terrain qui, conjuguée à la règle de parité désormais applicable, nous paraît une base solide pour porter une candidature cohérente et représentative de la diversité des élus qui font vivre les syndicats de déchets au quotidien.

LE SIREDOM, UN SYNDICAT QUI AGIT

Le SiREDOM rassemble 940 000 habitants au travers de 175 communes, en Essonne et en Seine-et-Marne. Sa gouvernance associe 144 communes en compétence traitement et 31 communes en compétence collecte et traitement, dans une logique de mutualisation au service de tous ses adhérents. Chaque année, le syndicat traite plus de 480 000 tonnes de déchets.

Le SiREDOM possède un Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) à Vert-le-Grand qui comprend trois équipements majeurs :

- Une unité de valorisation énergétique d'une capacité annuelle de 241 000 tonnes ;
- Un centre de tri des emballages ménagers d'une capacité annuelle de 90 000 tonnes ;
- Un centre de tri des biodéchets d'une capacité annuelle de 147 000 tonnes.

Le SiREDOM exploite par ailleurs un réseau de 27 déchèteries réparti sur l'ensemble de son territoire.

Ces investissements traduisent une même logique : donner aux collectivités adhérentes les moyens de maîtriser, dans la durée, le traitement de leurs déchets et d'anticiper les évolutions réglementaires, plutôt que de les subir. C'est cette culture de l'anticipation et de la mutualisation que nous souhaitons partager au sein du Bureau d'AMORCE.

NOS MOTIVATIONS

AMORCE porte la voix des collectivités sur des sujets déterminants pour l'avenir de nos territoires : déchets, énergie et réseaux de chaleur, eau et assainissement, propreté.

Forts de notre expérience à la tête d'un syndicat qui conjugue performance industrielle, maîtrise des coûts pour les collectivités adhérentes et anticipation des transitions réglementaires, nous souhaitons mettre cette expérience au service du collectif AMORCE, pour que la voix des syndicats de gestion des déchets pèse pleinement dans les décisions et les positions portées auprès de l'État et des pouvoirs publics.

Nos mandats respectifs nous ont également conduits à travailler les autres champs couverts par AMORCE : l'énergie et les réseaux de chaleur, au SIGEIF, et l'eau, au sein du Syndicat de l'Orge, de la Remarde et de la Prédecelle. Cette expérience transversale nous paraît précieuse pour un réseau qui décloisonne, par nature, les politiques publiques de la transition écologique portées par les collectivités.

Après nous être fortement mobilisés contre le projet de la fausse consigne plastique, dont la mise en œuvre fragiliserait l'équilibre économique des collectivités et de leurs syndicats de traitement sans bénéfice environnemental démontré, nous sommes convaincus que ce dossier appelle une vigilance constante, que nous entendons porter au sein du Bureau d'AMORCE.

NOS PRIORITÉS POUR LE MANDAT

- Défendre une approche pragmatique et adaptée à la diversité des syndicats adhérents, dans leurs compétences, leur organisation et leurs contraintes financières.
- Renforcer le dialogue entre AMORCE et les pouvoirs publics sur la prévisibilité réglementaire et le financement des investissements de long terme des collectivités.
- Rester vigilants face à tout retour du projet de fausse consigne plastique, que nous avons combattu et qui menacerait l'équilibre économique des collectivités et de leurs syndicats de traitement.
- Accompagner la généralisation du tri à la source des biodéchets et la valorisation des retours d'expérience des syndicats, dans la diversité de leurs organisations et de leurs moyens.
- Soutenir le développement des réseaux de chaleur issus de la valorisation énergétique des déchets, comme levier de décarbonation et de maîtrise des factures d'énergie pour les habitants.
- Porter la question des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) comme enjeu de service public territorial, aux côtés des syndicats d'énergie.

CONCLUSION

Notre engagement au sein d'AMORCE serait la continuité naturelle d'un travail mené depuis plusieurs années à la tête du SiREDOM et de ses partenaires syndicaux, au service d'une gestion publique des déchets exigeante, solidaire et tournée vers l'avenir. Nous sollicitons votre confiance pour porter, avec vous, la voix des collectivités au sein du Bureau d'AMORCE.

Nous restons naturellement à l'écoute des délégués et de leurs interrogations d'ici le vote, et vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien nous accorder.

Fait le 15 septembre 2026.

Olivier Thomas

Délégué titulaire

Président du SiREDOM



Charlène Badina

Déléguée suppléante

Maire de Longpont-sur-Orge

Vice-présidente du SiREDOM en charge des biodéchets